



Separation d'un couple avec un enfant en bas age

Par **mitron65**, le **21/06/2012** à **09:01**

Bonjour, Je me sépare de mon copain , qui est aussi le père de mon fils . Nous sommes ni marié , ni concubin , ni pacsé. Il vient de me dire qu'il va quitter l'appartement ce we et qu'il emmènera notre enfant avec lui !! A t il le droit , et puis je l'empêcher ? merci

Par **cocotte1003**, le **21/06/2012** à **09:36**

Bonjour, tout a fait, vous avez tous les deux l'autorité parentale et i n'y a pas de domicile conjugal, cordialement

Par **mitron65**, le **21/06/2012** à **10:05**

Puis je l'empêcher de le faire ?

Par **cocotte1003**, le **21/06/2012** à **11:22**

Bonjour, juridiquement non.....Allez voir un avocat au plus vite pour qu'il demande, en référé, la garde de l'enfant chez vous, une pension alimentaire et un droit de visite pour le pere. L'enfant étant jeune, les juges ont une préférence pour que l'enfant reste avec sa mere si

celle-ci s'en occupe correctement. Si financièrement vous ne pouvez payer un avocat, demander au tribunal un dossier pour obtenir l'aide juridictionnelle partielle ou totale, cordialement